

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° CD193

présenté par

M. Saddier, M. Jacob, M. Bussereau, M. Herth, M. Albarello, M. Aubert, M. Sermier,
Mme Lacroute, M. Furst, M. Chatel, M. Chevrollier, M. de Ganay, M. Ginesy, M. Heinrich,
M. Kossowski, M. Leboeuf, M. Olivier Marleix, Mme Rohfritsch et M. Jean-Pierre Vigier

à l'amendement n° CD|44 de M. Savary

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« avis »,

insérer le mot :

« conforme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de faire jouer à l'ARAF le rôle qui lui est propre.